

**CÂZIER POURR DÈVNI MEMBR SOUËTIER(R) D'CHUBRI  
FORMULAIRE D'ADHÉSION À CHUBRI AU TITRE DE MEMBRE ASSOCIÉ(E)**

Mae, / Je, soussigné,

ptit non / prénom	
NON D'FAMIY / NOM DE FAMILLE	

qhi dmeurr / demeurant

adrss / adresse	
telefonn / téléphone	
méel / courriel	

- je dvièn **menbr souëtier(r)** du souëton Chubri pour l'anée 20 \_ \_  
adhère au titre de **membre associé(e)** à l'association Chubri  
pour l'année 20 \_ \_  
e j'pay ma part (*som a chouâzi*)  
et verse ma cotisation (*montant au choix*)  
 10 €  20 €  30 €  50 €  
 aotr som / autre montant : \_\_\_\_\_ €

- en cheq marqë ô non d' « Chubri »  
par chèque libellé à l'attention de « Chubri »  
 en monâe  
en espèces

Fèt le / Fait le

jour / jour	mouâz / mois	anée / année

Sign du menbr  
Signature du membre

--

*Orée déz statut / Extrait des statuts*

**Article 2 - Objet**

L'association a pour objet : l'inventaire et l'étude du gallo, son actualisation et la transmission des connaissances produites.

Elle vise à :

- Contribuer au sauvetage et au développement du gallo
- Favoriser l'émergence d'une recherche structurée et professionnalisée sur le gallo
- Favoriser la mise en réseau des compétences en matière d'étude du gallo
- Favoriser la réactualisation de la langue, notamment dans le domaine terminologique
- Favoriser l'abandon des complexes liés au gallo en contribuant à l'émergence de nouveaux usages de la langue, notamment dans la vie publique
- Créer des outils contribuant à une bonne transmission du parler des anciens aux nouvelles générations

**Article 5 - Membres**

L'association se compose de membres titulaires et de membres associés.

- Sont membres titulaires les personnes physiques ou morales admises comme telles par le Conseil d'Administration et versant au moment de l'admission et ensuite chaque année une cotisation dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration. En Assemblée générale, ils peuvent être élus au sein du Conseil d'Administration.
- Sont membres associés les personnes physiques ou morales versant une cotisation dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration. En Assemblée générale, ils ne peuvent être élus au Conseil d'Administration.

Tout(e) membre associé(e) peut demander à être admis comme membre titulaire par courrier adressé à l'attention du (de la) président(e) au siège social de l'association.

**Chubri**  
22 rue d'Bèlveu  
35700 Renn - fr  
+33 (0) 2 99 84 08 87  
chubri@chubri.org  
www.chubri.org

souëton louè 1901 (J.O. 23/9/2000)  
ape > 9499Z  
siret > 478 382 930 00038

**Chubri**  
22 rue de Bellevue  
35700 Rennes - fr  
+33 (0) 2 99 84 08 87  
chubri@chubri.org  
www.chubri.org

ass. loi 1901 (J.O. 23/9/2000)  
ape > 9499Z  
siret > 478 382 930 00038